



STAGE II AU PRIMAIRE OU AU SECONDAIRE

EDU 2410

3 crédits

Guide du stage 2024-2025

À l'intention des stagiaires, des enseignantes ou enseignants ou enseignants associés (EA)
et des superviseurs ou superviseuses (SUP)



Faculté des sciences de l'éducation
Centre de formation initiale des maîtres
C.P. 6128, Succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

COORDONNÉES



Stagiaire : _____

Courriel : _____

Enseignante associée ou enseignant associé: _____

Courriel : _____

SUP : _____

Courriel : _____

Par respect pour l'environnement, nous encourageons l'utilisation du guide de stage en format numérique. Veuillez envoyer le document à votre enseignante associée ou enseignant associé par courriel.

EDU2410 P et S

L'équipe d'encadrement des stages

Annick Lépine
Responsable des stages
a.lepine@umontreal.ca

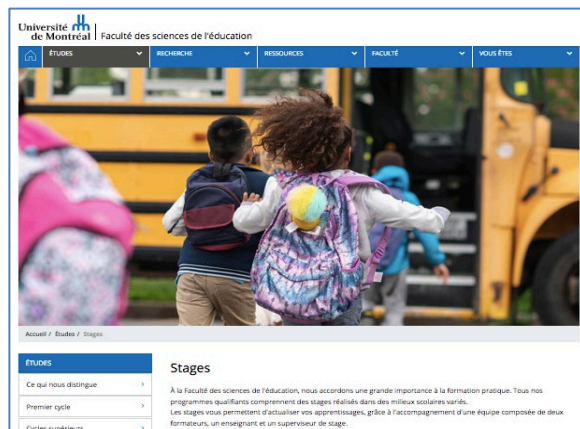
Fatma Bourayou
Technicienne responsable du placement
fatma.bourayou@umontreal.ca

Guide mis à jour par
Annick Lépine

En collaboration avec
L'équipe des stages du CFIM

L'utilisation du sigle EA pour enseignante associée ou enseignant associé et de l'abréviation SUP pour désigner la ou le superviseur permet d'alléger le texte et nous sert aussi dans nos communications relatives à la formation

RESSOURCES NUMÉRIQUES



SITE DES STAGES DE LA FACULTÉ

La page des stages, accessible sur le site de la Faculté des sciences de l'éducation comprend les renseignements et les documents utiles à l'enseignante associée ou l'enseignant associé, dont les guides de stages, les calendriers, les grilles d'évaluation et les coordonnées des responsables de stages des différents programmes.

<https://fse.umontreal.ca/etudes/stages/>

RESSOURCES POUR LES ENSEIGNANTES ET

ENSEIGNANTS ASSOCIÉS



La page Studium FC est destinée aux enseignantes ou enseignants associés qui souhaitent accéder à de l'information supplémentaire au sujet de leur rôle. Ils y trouveront plusieurs ressources sur l'accompagnement de stagiaires. C'est aussi sur cette plateforme que se donne la formation à distance des enseignantes ou enseignants associés offerte à l'université de Montréal.

<https://studiumfc.umontreal.ca/course/view.php?id=61651>

Pour accéder à cette page, il est nécessaire de se créer un compte Studium en consultant le procédurier.

https://fse.umontreal.ca/fileadmin/fse/documents/pdf/stages/Inscription_Page_Studium_FC_EA.pdf

RESSOURCES POUR LES STAGIAIRES ET LES SUPERVISEURS

Studium est l'interface web destinée aux stagiaires aux superviseuses ou superviseurs. Elle comprend toute la documentation relative. <https://studium.umontreal.ca/>

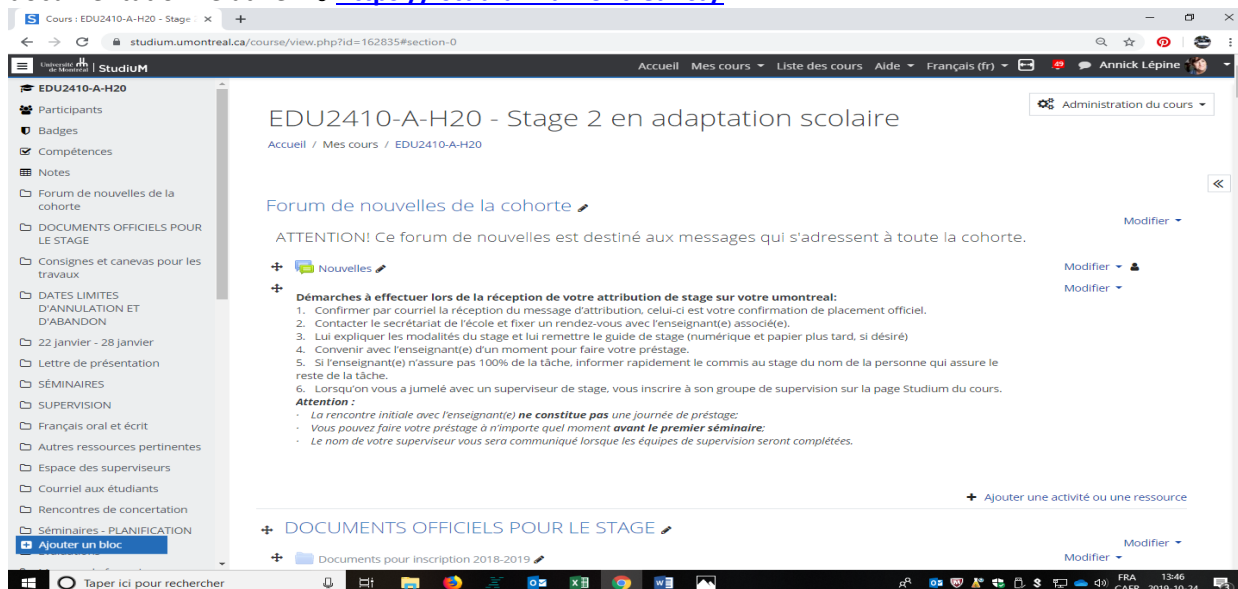


TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU STAGE.....	6
CHEMINEMENT	7
Formule du stage.....	9
Calendriers du stage	9
Règlements à l'intention des stagiaires.....	12
Accompagnement professionnel.....	15
LA VISITE DE SUPERVISION	17
TREIZE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES.....	18

Annexes

Entente de stage entre l'enseignant associé et le stagiaire.....	Erreur ! Signet non défini.
Modalités pour l'accueil et les premiers jours de stage	22
Appréciation mi-stage.....	Erreur ! Signet non défini.
Outil d'observation et de rétroaction.....	Erreur ! Signet non défini.
Agir de façon éthique et responsable.....	25

PRÉSENTATION DU STAGE ET TRAJECTOIRE DE DÉVELOPPEMENT

En cohérence avec le [Référentiel de compétences](#), nos baccalauréats en enseignement **visent à former des personnes enseignantes débutantes**. Bien que la formation initiale contribue principalement à la maîtrise des compétences du champ 1 : le travail fait avec et pour les élèves, elle soutient le développement graduel de l'ensemble des compétences selon des niveaux d'acquisition variables, au cours des quatre années de formation.

Afin d'assurer une compréhension commune et une cohérence entre les cours et les stages d'une année et du programme, chacune des années de nos baccalauréats en enseignement est organisée autour d'un thème annuel dans lequel s'inscrivent quatre trajectoires de développement : cognitive, participative, sociale et identitaire.

Thèmes annuels			
AN 1	AN 2	AN 3	AN 4
Explorer le rôle de la personne enseignante en adaptation scolaire dans le contexte scolaire québécois	S'initier aux pratiques enseignantes en adaptation scolaire	Intervenir et réguler sa pratique enseignante en adaptation scolaire	Endosser le rôle de la personne enseignante en adaptation scolaire

Trajectoires de développement			
AN 1	AN 2	AN 3	AN 4
Trajectoire cognitive			
Connaitre/Comprendre	Appliquer/Analyser	Agir/Évaluer	Créer/Contribuer
Trajectoire participative			
Familiarisation	Initiation	Intervention	Contribution
Trajectoire sociale			
Centrée sur la pratique de la personne enseignante dans la classe, l'école et la communauté	Centrée sur la pratique de la personne enseignante dans la classe	Centrée sur la pratique du stagiaire dans la classe	Centrée sur la pratique du stagiaire dans la classe, l'école et la communauté
Trajectoire identitaire			
Aspirante enseignante Aspirant enseignant	Apprentie enseignante Apprenti enseignant	Enseignante accompagnée Enseignant accompagné	Enseignante débutante Enseignant débutant

Ce deuxième stage **d'enseignement en adaptation scolaire au primaire** (classe ordinaire avec élèves HDAA intégrés ou classe d'adaptation scolaire) **ou au secondaire** (classe d'adaptation scolaire) a pour but de développer et d'acquérir des compétences professionnelles par le biais d'une prise en charge progressive jusqu'à complète soit dans une classe ordinaire avec élèves HDAA intégrés (au primaire) ou dans une classe d'adaptation scolaire (primaire ou secondaire). Plus spécifiquement, il permet au stagiaire d'expérimenter véritablement l'enseignement auprès d'EHDA.

Ce guide définit l'orientation générale du stage, précise son déroulement et propose divers instruments. Cet outil pédagogique tend à favoriser le partage des informations entre la ou le stagiaire, l'enseignante associée ou l'enseignant associé et la superviseure ou le superviseur universitaire. À chacun d'y apporter les nuances nécessaires afin de l'harmoniser au contexte du stage et à la réalité du milieu scolaire. Ce guide est complété par un guide d'évaluation qui permet l'appréciation du stage par l'EA et l'évaluation globale du stage par la superviseure ou le superviseur.

CHEMINEMENT

Liens avec cours et stages précédents et suivants

Ce stage d'enseignement adapté aux élèves à risque ou EHDA au primaire ou au secondaire, demande une prise en charge de quelques périodes d'enseignement de façon progressive et l'adaptation des activités et du matériel aux besoins et caractéristiques des élèves.

B.Ed. 1 ^{re} année	B.Ed. 2 ^e année
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fondements de la didactique des mathématiques ▪ Notions de maths pour adaptation scolaire ▪ Grammaire pour futurs enseignants ▪ Français écrit pour futurs enseignants 1 ▪ Histoire et philosophie de l'éducation ▪ Les écrits sur les pratiques d'enseignement ▪ Élèves HDAA et modèles de service ▪ Laboratoire d'initiation à l'enseignement en adaptation scolaire ▪ Français écrit pour futurs enseignants 2 ▪ Didactique du français au BEAS 1 ▪ Système éducatif et profession enseignante ▪ Gestion de classe et adaptation scolaire ▪ Développement et adaptation ▪ Stage 1 d'initiation à l'enseignement en adaptation scolaire ▪ Laboratoire d'initiation à l'enseignement en adaptation scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Oral ▪ Didactique de la géométrie en adaptation scolaire ▪ Didactique du français au BEAS 2 ▪ TIC et adaptation scolaire ▪ Apprentissage et ad. scolaire ▪ Diversité sociale et ethnoculturelle au primaire ▪ Enjeux actuels de l'évaluation des apprentissages ▪ École et environnement social ▪ La régulation des apprentissages et le jugement ▪ Microenseignement au BEAS ▪ Modèles d'enseignement en adaptation scolaire ▪ Élèves en difficulté du comportement ▪ Stage 2 en adaptation scolaire ▪ Laboratoire d'initiation au choix de l'ordre d'enseignement en AS
B.Ed. 3 ^e année	B.Ed. 4 ^e année
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Orientation primaire : ▪ Sciences humaines et adaptation scolaire au primaire ▪ Coopération école-famille, plan d'intervention <ul style="list-style-type: none"> ▪ Élèves qui ont des incapacités intellectuelles ▪ Stage 3 en adaptation scolaire au primaire ▪ Didactique de l'arithmétique en adaptation scolaire ▪ Didactique en adaptation scolaire au primaire : sciences ▪ Didactique du français – BEAS 3 au primaire ▪ Instruments pour l'évaluation en adaptation scolaire ▪ Élèves en difficulté d'apprentissage au primaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Orientation primaire : ▪ Didactique nombres rationnels, adaptation scolaire primaire ▪ Didactique du français élèves allophones (primaire) ▪ Didactique des arts plastiques au primaire au BEAS ▪ Recherche et pratique enseignante ▪ Pré-projet des finissants ▪ Incapacités et pratiques d'intégration OU ▪ PPA4407 Élèves en difficulté grave du comportement ▪ DID3309 Didactique de l'éthique et de la culture religieuse ▪ Stage 4 en adaptation scolaire au primaire

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Laboratoire d’initiation à l’enseignement et à la gestion de classe en AS ▪ Orientation secondaire : ▪ Sciences humaines et adaptation scolaire au secondaire ▪ Didactique du français – BEAS 3 au secondaire ▪ Coopération école-famille, plan d’intervention ▪ Élèves qui ont des incapacités intellectuelles ▪ Stage 3 en adaptation scolaire au secondaire ▪ Didactique des nombres rationnels en adaptation scolaire au secondaire ▪ Didactique en adaptation scolaire au secondaire : sciences ▪ Instruments pour l’évaluation en adaptation scolaire ▪ Élèves en difficulté d’apprentissage au secondaire ▪ École et adolescents en difficulté ▪ Laboratoire d’initiation à l’enseignement et à la gestion de classe en AS 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Laboratoire d’initiation à l’insertion professionnelle et aux clientèles spécifiques ▪ Orientation secondaire: ▪ Didactique de l’algèbre en adaptation scolaire ▪ Didactique du français élèves allophones (secondaire) ▪ Didactique des arts plastiques au secondaire au BEAS ▪ Recherche et pratique enseignante ▪ Pré-projet des finissants ▪ L’adulte en difficulté d’apprentissage ▪ Stage 4 en adaptation scolaire au secondaire ▪ Laboratoire d’initiation à l’insertion professionnelle et aux clientèles spécifiques
--	---

Lien vers la page StudiUM des plans de cours : <https://studium.umontreal.ca/mod/page/view.php?id=634286>

STAGE EN COOPÉRATION (dyade)

Une particularité de ce stage est qu’il pourrait se réaliser en contexte de coopération. Découvrir le fonctionnement d’une école primaire ou secondaire, se familiariser avec les différentes facettes de la tâche enseignante et s’initier à l’enseignement en duo peuvent s’avérer des expériences très enrichissantes!

Si la communication est essentielle au bon déroulement de tout stage, elle l’est particulièrement pour un stage en coopération. En effet, il est essentiel que tous les acteurs communiquent leurs attentes et s’entendent sur un mode de fonctionnement, et ce, avant le début du stage. **Un stage en coopération ne signifie pas séparer la tâche en deux, mais plutôt l’aborder à deux!** Afin de réussir, la ou le stagiaire doit répondre aux exigences et respecter la formule de celui-ci.

Une certaine adaptation, tant des stagiaires que de l’enseignante ou de l’enseignant associé, est nécessaire. Nous vous invitons à communiquer avec le superviseur afin de discuter plus spécifiquement de ce type de stage et des adaptations à y apporter.

Formule du stage

Le stage prévoit une souplesse dans l'organisation de l'animation et de la prise en charge partielle et assistée.

JOURNÉE D'ACCUEIL

Deux demi-journées ou une journée complète, à réaliser entre le placement et le premier séminaire

Consignes sur StudiUM :

La ou le stagiaire prend contact avec le milieu d'accueil. Il vérifie si ses attentes sont conciliables avec celles de l'EA et commence à discuter avec elle ou lui de l'entente de stage (en annexe du guide et sur StudiUM).

STAGE

EDU 2410X – A24: 18 jours de stage répartis de la façon suivante :

18 jours entre la mi-novembre et la mi-décembre, dont un **minimum de 16** en présence des élèves.

EDU2410 - H25 (cheminement adapté) :

18 jours à l'hiver la mi-février et la mi-avril dont un **minimum de 16** en présence des élèves.

SÉMINAIRES

EDU 2410X - A24: Trois séminaires obligatoires à l'automne jumelé aux groupes du stage EDU3003-3110.

EDU 2410 - H25 (cheminement adapté): Trois séminaires obligatoires à l'hiver.

INTÉGRATION, PRISE EN CHARGE PROGRESSIVE ET RETRAIT GRADUEL

Ces activités se déroulent durant **10 jours consécutifs ou non** qui sont répartis au début et à la fin du stage.

Les journées d'intégration comprennent:

L'observation participative du fonctionnement de l'école, de la classe, de l'enseignant et des élèves;

- Assistance à l'enseignant dans toutes ses tâches (activités pédagogiques, surveillance, comité, correction, etc.);
- Accompagnement des élèves (répondre aux questions, les guider dans leurs apprentissages, etc.);
- Caractéristiques des élèves et portrait de classe
- Approches et stratégies pédagogiques privilégiées
- Modèles de gestion de classe

L'assistantat et le soutien aux élèves

- Collaboration à différentes tâches de l'EA
- Surveillance des élèves
- Préparation de matériel, correction, aide aux élèves, etc.

Les interactions avec les membres de l'équipe-école

- Échanges avec le personnel enseignant et non enseignant
- Participation à des activités parascolaires, à des réunions de l'équipe pédagogique ou à des comités
- Rencontres de parents (les rencontres en soirée font partie de la tâche et ne remplacent pas des jours de stage.)

La prise en charge progressive comprend :

- Animation d'une activité de présentation
- Présence à la rencontre d'accueil des parents en début d'année (si possible selon le moment du placement)
- Discussion avec l'EA au sujet de la première communication aux parents*
- Consultation et participation aux plans d'intervention, s'il y a lieu
- Participation aux réunions de l'équipe-cycle ou de l'équipe-école

- Création d'un lien significatif avec les élèves

Observation

Planification par écrit en concertation avec l'enseignant associé

- Planification en concertation avec l'enseignant associé et ce, à **partir de la deuxième semaine**.
- Gestion autonome du cahier de planification (outils sur StudiUM).

Animation et prise en charge de la classe

- Animation partielle et assistée (petit groupe ou classe)

Durant la période de prise en charge progressive :

Planification et animation quotidienne de plusieurs activités.**

Retrait graduel :

À la fin du stage, remettre graduellement la responsabilité de la classe à l'EA afin de faciliter la transition.

PRISE EN CHARGE COMPLÈTE

8 jours complets et dont 4 consécutifs consécutifs commençant dans la 2^e semaine du stage intensif.

Pour les stages en dyade, la prise en charge doit se vivre en alternance. Les 4 journées consécutives peuvent être scindées en demi-journées si dyade.

La prise en charge complète et autonome de la classe s'effectue à partir d'un **outil de planification élaboré rigoureusement**** (exemples sur StudiUM). L'évaluation des élèves est faite par la ou le stagiaire et **supervisée par l'EA**.

L'autonomie réfère à la capacité de prendre des initiatives, de définir les actions à entreprendre, de prendre des décisions en assumant leurs conséquences et de démontrer une maturité professionnelle en cherchant l'aide nécessaire pour progresser. Il est attendu de la ou du stagiaire de démontrer une maîtrise suffisante des compétences attendues, d'être capable de préciser ses besoins et de manifester un désir de se développer. Dans ce contexte, la ou la ou le stagiaire enseigne seul, mais l'EA demeure disponible et attentif ou attentive à l'évolution de la situation en supervisant la planification, en guidant, soutenant et en revenant régulièrement en classe pour l'observer. Des moments quotidiens d'échanges sont prévus pour aider la ou le stagiaire à progresser (voir la section accompagnement professionnel de ce guide).

**** Les canevas de planification sommaire et détaillée sont présentés à l'EA 48 heures ouvrables avant le pilotage des activités, pour ajustements et approbation.**

SÉANCE DE SUPERVISION

La séance a lieu durant la **semaine 3 ou 4** (précisions sur StudiUM).

Chaque séance de supervision comprend :

- Observation d'une période complète d'animation d'une activité d'apprentissage dynamique, originale et créée par la ou le stagiaire.
- Rencontre de rétroaction individuelle et ajustement des plans d'action.
- Rencontre individuelle avec les EA ; échange au sujet de la ou du stagiaire.

L'évaluation tient compte du contexte de la classe et de la prise en charge effectuée au moment de la séance de supervision. Au besoin, d'autres mesures peuvent être mises en place pour soutenir la ou le stagiaire, en concertation avec la ou le superviseur et, le cas échéant, avec la responsable des stages et la direction d'école.

TRAVAUX ET DOCUMENTS À REMETTRE

L'échéancier, les consignes ainsi que les gabarits des travaux et documents à remettre sont disponibles sur la page StudiUM du stage.


EDU 2410 X- B. Ed. 2 Adaptation scolaire




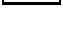


A2024 (Pour étudiants ciblés)

**Sujet à changements

Juillet							Août							Septembre							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
		1	2	3	4	5	6					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	
28	29	30	31	25	26	27	28	29	30	31	29	30									

Octobre							Novembre							Décembre						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5						1	2	1	2	3	4	5	6	7
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28
27	28	29	30	31	24	25	26	27	28	29	30	29	30	31						

Cours: du 3 septembre au 18 octobre	
Fête du travail : 2 septembre	
Action de grâce : 14 octobre	
Semaine d'activités libres : du 16 au 20 octobre	

Stage : EDU2410X - 3 cr.	
1 journée d'accueil à réaliser avant le 11 octobre	
18 jours de stage du 28 octobre au 22 novembre	
3 séminaires :	
16 octobre de 12h30 à 15h30	
7 novembre de 12h30 à 15h30	
21 novembre de 12h30 à 15h30	
Dépôt du bilan réflexif: au plus tard le 28 novembre	

EDU 2410 - B. Ed. 2 Adaptation scolaire

H2025

*Sujet à changements

JANVIER							FÉVRIER							MARS						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4						1							1	
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	2	3	4	5	6	7	8
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	9	10	11	12	13	14	15
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	16	17	18	19	20	21	22
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28		23	24	25	26	27	28	29
														30	31					

AVRIL							MAI							JUIN						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
30	31	1	2	3	4	5					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31							


Cours : du 8 janvier au 25 mars

Semaine d'activités libres : 03 au 07 mars

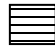
Congé de Pâques : 18 au 21 avril


Colloque des finissants : À déterminer

Stage: EDU 2410 - 3 cr.

2 demi-journées d'accueil à faire avant le début du stage intensif et 18 jours de stage du 25 mars au 17 avril. 

3 séminaires :

- 13 mars de 12h30 à 15h30 
- 8 avril de 12h30 à 15h30
- 22 avril 12h30 à 15h30

Dépôt du bilan réflexif : au plus tard le 22 avril 

RÈGLEMENTS À L'INTENTION DES STAGIAIRES

1. EN CONTEXTE SCOLAIRE

- 1.1. Les stagiaires deviennent membres à part entière de l'établissement et doivent respecter l'horaire de l'école. En cas de retard exceptionnel, ils doivent aviser l'EA, le secrétariat et la ou le SUP.
- 1.2. Ils doivent, en tout temps, respecter le règlement de l'école et agir de manière éthique et responsable: code vestimentaire, confidentialité, attitude et langage professionnels, respect des conventions au regard des outils électroniques et des médias sociaux, etc.
- 1.3. Les stagiaires doivent effectuer le nombre de jours prévus au calendrier selon la formule du stage ([Loi 14](#))¹.
 - 1.3.1. Toute absence, même justifiée, peut avoir pour effet de compromettre l'acquisition des connaissances requises pour l'atteinte des objectifs du stage.
 - 1.3.2. Toute demande d'absence devra être accompagnée d'une justification écrite envoyée à la ou au SUP, et à la responsable des stages dans les meilleurs délais.
 - 1.3.3. Selon les circonstances, et après évaluation des éléments propres à chaque situation, le prolongement du stage pourrait être requis afin de permettre le respect des exigences. Par ailleurs, le report du stage pourrait être requis si le prolongement n'est pas indiqué, ou impossible.
- 1.4. En 3e et 4e année, les stagiaires peuvent surveiller seuls dans la cour, lorsque le règlement du milieu scolaire le permet. À ce sujet, ils doivent s'informer auprès de la direction d'école.
- 1.5. Étant donné que l'entente provinciale signée par les milieux scolaires, la CSQ et la FAE stipule qu'une ou un stagiaire ne peut être appelé à faire de la suppléance (réf. Annexe LVIII du comité patronal de négociation), la suppléance est interdite durant le stage. Pour toute question à ce sujet, la direction d'école est invitée à s'informer auprès du responsable de stages de son milieu scolaire.
- 1.6. Comme reconnu par la Cour Suprême du Canada, une ou un stagiaire en enseignement, comme tout enseignant-e, doit être un modèle pour les élèves en tout temps. Ce rôle lié au statut de stagiaire peut demander de reconsidérer les façons de faire et peut-être même de modifier quelques habitudes (voir le guide *Agir de façon éthique et responsable en stage*, en annexe du guide).

2. EN CONTEXTE UNIVERSITAIRE

- 2.1. Les stagiaires doivent respecter le règlement sur le placement en stage envoyé lors de l'inscription et disponible sur la page StudiUM du stage.
- 2.2. La présence à la durée complète des séminaires prévus au calendrier est **obligatoire**.
 - 2.2.1. Aucune absence ne sera autorisée sans motif valable. Le cas échéant, un avis d'absence devra être envoyé sans délai à la ou au SUP, et à la responsable des stages. Une justification écrite devra suivre dans les meilleurs délais.
 - 2.2.2. Si une absence à un séminaire est justifiée, la ou le SUP et la responsable des stages détermineront les modalités de reprise.
 - 2.2.3. Si une absence à un séminaire a lieu sans motif valable, la ou le SUP et la responsable des stages détermineront les conséquences reliées à ce manquement.
- 2.3. Par mesure de sécurité, tout stagiaire ayant une blessure ou une limitation, physique ou psychologique, doit le déclarer à la responsable des stages, et ce, avant la tenue de celui-ci. Une attestation médicale

¹ Assemblée nationale du Québec (2022). Projet de loi no 14 (2022, chapitre 2). Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail. Gouvernement du Québec.

pourrait être exigée pour permettre la réalisation du stage. Les mêmes exigences sont en vigueur dans le cas d'une grossesse.

2.4. Les stagiaires doivent remettre tous les travaux exigés **dans un français correct et aux dates fixées.**

ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

La ou le stagiaire est la première ou le premier acteur de sa formation. Son engagement et sa volonté à développer ses compétences professionnelles sont des gages de réussite de sa formation pratique. Lors de son stage, la ou le stagiaire prend des initiatives, interagit avec les élèves et les différents intervenants, crée, à l'aide de son enseignant associé, des situations d'enseignement-apprentissage réalistes, structurées, motivantes et adaptées. Dans le cadre d'une démarche réflexive, il demande de la rétroaction, verbalise ses questionnements et tente de trouver des solutions aux problèmes pédagogiques, et ce, avec l'aide de son enseignant associé et de son superviseur de stage (Ministère de l'éducation, 2008).

L'enseignante associée ou enseignant associé et la ou le superviseur sont coformateurs. Ils permettent le dialogue entre le milieu professionnel et l'université, contribuant ainsi à l'atteinte des apprentissages par la ou le stagiaire de même qu'à son intégration au milieu professionnel. Les formateurs soutiennent le stagiaire, le guident dans ses expériences et répondent aux besoins ponctuels qu'il identifie. La coformation souhaitée entre EA et SUP prend la forme de rencontres d'information, d'échanges réguliers, et de travail conjoint en vue d'une formation et d'une évaluation cohérentes des stagiaires.

RÔLE DE L'ENSEIGNANTE OU DE L'ENSEIGNANT ASSOCIÉ

- **Être présent à l'école pour toute la durée du calendrier de stage.**
- Établir un premier contact avec la ou le SUP avant le début du stage.
- Participer à une **rencontre de concertation collective ou individuelle avec le superviseur** avant la partie intensive du stage. Cette rencontre est essentielle et permet d'établir un premier contact afin d'harmoniser les attentes de chacun dans l'intérêt de la formation du stagiaire);
- **Accueillir la ou la ou le stagiaire et faciliter son intégration dans l'école** (classe, équipe-cycle, équipe-école) et dans les activités complémentaires à l'enseignement telles que les journées pédagogiques, les rencontres de parents, les réunions et les ateliers de formation.
- Définir, avec la ou le stagiaire, les conditions du stage et de la prise en charge.
- **Soutenir et assurer un suivi de la planification** (canevas disponibles sur StudiUM pour les stagiaires) :
 - Accompagner la ou la ou le stagiaire dans sa planification à long terme et superviser ses planifications quotidiennes sommaires et détaillées : le questionner ou attirer son attention sur l'impact possible de tel choix d'activité ou de mode de fonctionnement de la classe.
 - Commenter ou annoter les canevas de planification sommaire et détaillée que la ou le stagiaire lui présente **48h avant le pilotage des activités**
- **Observer la ou le stagiaire, lors des prises en charge tout en la ou le laissant expérimenter des moments seuls dans le groupe**, et donner des **rétroactions de façon régulière**, notamment par les rencontres quotidiennes, les suivis hebdomadaires, l'autoévaluation et les plans d'action, le cas échéant.
- **Travailler de concert avec la ou le superviseur-e** en assurant un suivi régulier des progrès du stagiaire.
- **Participer activement à la rencontre avec la ou le SUP** lors de sa ou ses visites à l'école.
- Remplir une grille d'appréciation du développement des compétences professionnelles de la ou du stagiaire, à la fin du stage.
- Au besoin, participer à un comité ad hoc dans les cas estimés litigieux ou difficiles.

Plusieurs ressources visant à soutenir les tâches d'accompagnement sont disponibles **sur la page StudiUMfc des EA** (<https://studiumfc.umontreal.ca/course/view.php?id=61651>).

LA RENCONTRE DE CONCERTATION

Essentielles, les rencontres de concertation permettent de mieux comprendre les objectifs du stage et de se concerter afin de soutenir la ou le stagiaire dans le développement de ses compétences professionnelles.

Cette coformation **prend forme lors de la rencontre de concertation et se poursuit tout au long du stage**. Cette première rencontre d'information et d'échanges, initiée par la ou le superviseur, regroupe plus ou moins cinq enseignantes ou enseignants associés d'un territoire donné et a lieu au cours des deux semaines précédant le début de stage intensif.

Elle peut se faire de façon virtuelle ou via téléphone.

Cette activité vise à :

- Clarifier les rôles respectifs du SUP et de l'EA, et harmoniser les actions auprès du ou de la stagiaire;
- Répondre aux questions spécifiques reliées au stage, aux attentes, aux objectifs;
- Connaître les attentes et valider les perceptions mutuelles;
- Se concerter en vue de travailler en partenariat.

RÔLE DU SUPERVISEUR·E

- **Être disponible pour la ou le stagiaire et l'enseignante associée ou enseignant associé pour toute la durée du stage.**
- Établir un premier contact avec l'EA avant le début du stage.
- Organiser une rencontre de concertation avec les EA avant la période intensive du stage.
- Guider les stagiaires dans la préparation et la réalisation du stage par divers moyens (documents d'information, tutoriels, forum de discussion, capsules vidéo, etc.).
- Organiser et animer des échanges collectifs entre les stagiaires lors des séminaires.
- S'assurer de l'autonomie du stagiaire dans la préparation de son matériel d'enseignement
- Offrir un soutien individuel au stagiaire, notamment dans la préparation et l'analyse de son enseignement.
- Travailler de concert avec l'enseignante associée ou enseignant associé en assurant un suivi régulier des progrès du stagiaire.
- Soutenir les EA dans leur rôle d'accompagnement.
- Effectuer les visites de supervision conformément au calendrier : observer une période complète et offrir une rétroaction, en triade lorsque cela est possible.
- Si nécessaire, orienter les stagiaires vers des mesures de soutien générales ou spécifiques.
- Participer à l'évaluation continue des stagiaires et attribuer la mention finale.
- Participer à un comité ad hoc dans les cas estimés litigieux ou difficiles.
- Participer à une rencontre avec la responsable des stages et les stagiaires, en cas d'échec.

RÔLE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE

- Accueillir les stagiaires et faciliter leur intégration à l'école.
- Mettre en place les conditions favorables à la réalisation des stages.
- **S'assurer que les stagiaires aient un accès individuel au réseau Internet de l'école.**
- Favoriser la participation des EA aux rencontres collectives ou individuelles avec la ou le superviseur.
- Soutenir l'enseignante associée ou enseignant associé dans son rôle d'accompagnement.
- Dans les cas difficiles, discuter avec l'enseignante associée ou enseignant associé de l'appréciation des compétences du stagiaire.

LA VISITE DE SUPERVISION

Tout au long de la formation, les séances de supervision visent à **développer une pratique réflexive chez les stagiaires** et à les amener, de plus en plus, à identifier et à expliciter les liens entre leurs interventions d'enseignement et l'apprentissage des élèves. Ces séances représentent une bonne occasion de cibler les forces et les défis afin d'explorer des stratégies d'intervention avec l'enseignante associée ou enseignant associé et la ou le SUP.

Avant une séance de supervision :

Au moins 48 heures à l'avance, la ou le stagiaire remet à son enseignante associée ou enseignant associé et à sa ou son SUP, la planification détaillée de l'activité qui fera l'objet de l'observation.

Lors de la séance de supervision, en présentiel, dans les semaines 3 ou 4, la ou le SUP :

- échange avec l'enseignante associée ou enseignant associé et la ou le stagiaire sur le déroulement et les conditions du stage jusqu'à maintenant;
- réalise une observation de la ou du stagiaire en classe (**période complète**);
- discute avec la ou le stagiaire au sujet des effets de son enseignement effectué sur les apprentissages des élèves, si possible en présence de l'EA;
- identifie avec l'enseignante associée ou enseignant associé et la ou le stagiaire les forces à exploiter et cible quelques éléments à travailler en priorité;
- échange avec la ou le stagiaire et lui donne des rétroactions sur l'ensemble de sa prestation;
- effectue, avec l'EA et la ou le stagiaire, une évaluation formative permettant de faire un bilan précis des acquis, des points à travailler et des aspects à privilégier d'ici la fin du stage
- échange avec l'enseignante associée ou enseignant associé sur l'appréciation finale à remettre.
-

La ou le stagiaire :

- participe à une partie de la rencontre, outillé de sa propre **autoévaluation** (canevas sur StudiUM, le cas échéant);
- élabore et présente ses **plans d'action ou son analyse réflexive**, 48 heures après la séance.

RÉFLEXION POST-VISITE DE SUPERVISION (sera spécifié par la ou le SUP)

Après la ou les séance.s de supervision, la ou le stagiaire fait parvenir une réflexion à ses EA et SUP(48h après la visite) où il résume le contenu des échanges faits en triade. Il décrit ses forces et ses défis en rapport à ce qui a été observé et aux différentes compétences professionnelles.

TREIZE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Dans le document [Référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante](#), le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (Gouvernement du Québec, 2020) précise les compétences professionnelles à développer chez les futures et futurs enseignants. Ces compétences professionnelles ont été actualisées pour correspondre aux défis éducatifs et sociaux auxquels sont confrontés les enseignants d'aujourd'hui. Dans le cadre des stages, les EA et les superviseurs apportent le soutien nécessaire afin d'aider les stagiaires à développer ces compétences, en se référant au document d'orientation de base (Gouvernement du Québec, 2020) ainsi qu'au **guide d'évaluation** qui sera fourni par l'étudiant ou l'étudiante et disponible sur le site des stages (<https://fse.umontreal.ca/etudes/stages/>).

Chaque année, **les 13 compétences sont approfondies en fonction du niveau de maîtrise attendu pour chaque stage**. Par ailleurs, dans le cadre des séminaires à l'université, le référentiel des compétences est analysé en profondeur.


Bien que toutes les compétences doivent se développer dans le cadre de la formation pratique, les attentes universitaires mettent l'accent sur un certain nombre de compétences qui varie en fonction des exigences spécifiques de chacun des stages (**compétences discriminantes**). Ces compétences font l'objet d'une **attention particulière** pour leur développement de la part de la ou du stagiaire et d'un **accompagnement explicite** de la part des formateurs (SUP et EA). De plus, elles sont évaluées de manière **formative et sommative**. Les autres compétences, qui sont non discriminantes, font aussi l'objet d'un accompagnement et d'une évaluation formative. Il est attendu que la ou le stagiaire s'y initie et les explore dans le cadre de son stage.

Le tableau suivant permet de visualiser le développement attendu des compétences à travers les quatre stages :

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES (C. Gervais, 2003.10.01)

Compétences	Stage 1 (18 jours)	Stage 2 (18 jours)	Stage 3 (32 jours)	Stage 4 (50 jours)
Fondements				
1- Savoirs, culture	1	1	1	1
2- Langue	2	2	2	2
Champ 1 Compétences spécialisées au cœur du travail fait avec et pour les élèves				
3- Planification	3	3	3	3
4- Pilotage	4	4	4	4
5- Évaluation	5	5	5	5
6- Gestion	6	6	6	6
7- Adaptation aux élèves en difficulté	7	7	7	7
8- Soutenir le plaisir d'apprendre	8	8	8	8
Champ 2 Compétences à la base du professionnalisme collaboratif				
9- Coopération avec les partenaires	9	9	9	9
10- Concertation avec l'équipe pédagogique	10	10	10	10
Champ 3 Compétences inhérentes au professionnalisme enseignant				
11- Développement professionnel	11	11	11	11
Compétences transversales				
12- Mobiliser le numérique	12	12	12	12
13- Agir responsable, éthique	13	13	13	13



 = compétences discriminantes

 = compétences non-discriminantes



Tableau 1: Synthèse des 13 compétences professionnelles du personnel enseignant

DEUX COMPÉTENCES FONDATRICES	
Compétence 1	Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture
Compétence 2	Maîtriser la langue d'enseignement

CHAMP 1: six compétences spécialisées au cœur du travail fait avec et pour les élèves	
Compétence 3	Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage
Compétence 4	Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage
Compétence 5	Évaluer les apprentissages
Compétence 6	Gérer le fonctionnement du groupe-classe
Compétence 7	Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves
Compétence 8	Soutenir le plaisir d'apprendre

CHAMP 2: deux compétences à la base du professionnalisme collaboratif	
Compétence 9	S'impliquer activement au sein de l'équipe-école
Compétence 10	Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté

CHAMP 3: une compétence inhérente au professionnalisme enseignant	
Compétence 11	S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession

DEUX COMPÉTENCES TRANSVERSALES	
Compétence 12	Mobiliser le numérique
Compétence 13	Agir en accord avec les principes éthiques de la profession

Chacune des compétences est accompagnée de dimensions (cf. Guide d'évaluation) auxquelles se réfèrent les co-formateurs (SUP et EA) pour se prononcer sur le niveau d'atteinte des compétences par la ou le stagiaire.



ENTENTE DE STAGE ENTRE L'EA ET LE OU LA STAGIAIRE

L'entente donne l'occasion de discuter des attentes respectives et de mettre en place des modalités de fonctionnement convenant à chacun.

ATTENTES DE L'ENSEIGNANTE ASSOCIÉE OU ENSEIGNANT ASSOCIÉ ET PROJET DE LA CLASSE
Contenu des programmes, notions ou thèmes à aborder pendant la période du stage :

Éléments de l'organisation de la classe non modifiables :

Autres attentes :

ATTENTES ET PROJET DE LA DU STAGIAIRE

Objectifs d'apprentissage personnels et moyens pour les réaliser :

Accompagnement souhaité :

Modalités d'encadrement du stage :

Séances d'observation (fréquence, durée, fonctionnement, etc.)

Rencontres de rétroaction (fréquence, durée, lieu, fonctionnement, etc.)

Signature stagiaire

Date

Signature de l'enseignante associée ou enseignant associé

Date



MODALITÉS POUR L'ACCUEIL ET LES PREMIERS JOURS DE STAGE

Les **demi-journées d'accueil** sont essentielles à la préparation du stage. Elles devraient avoir lieu le plus tôt possible dès la confirmation du placement dont au moins une demi-journée avant le premier séminaire. Lors de ces journées, la ou le stagiaire prend connaissance du milieu en recueillant des informations et en observant l'enseignante associée ou enseignant associé et les élèves. La ou le stagiaire est alors mieux outillé à intervenir auprès du groupe classe.

La ou le stagiaire

- se présente à l'enseignante associée ou enseignant associé et au groupe classe;
- visite l'école, s'approprie les lieux, rencontre le personnel;
- remet à l'enseignante associée ou enseignant associé une ébauche de sa lettre de présentation aux parents (à remettre au plus tard à la fin de la première semaine du stage) ;
- s'informe de la politique de l'école concernant la communication avec les parents;
- confirme avec l'enseignante associée ou enseignant associé la politique du centre de services scolaires au regard de la captation vidéo, ainsi que l'adéquation du contenu du formulaire destiné aux parents à cette fin;
- s'informe des règles de fonctionnement, des procédures et des routines de la classe;
- assiste l'enseignante associée ou enseignant associé dans certaines tâches : accueil des élèves, activités, surveillance, etc.;
- discute avec l'enseignante associée ou enseignant associé des attentes mutuelles et des exigences universitaires;
- rédige son entente de stage avec l'enseignante associée ou enseignant associé et la remet au superviseur (au début du stage intensif);
- anime une activité de présentation auprès des élèves;
- observe les élèves et l'enseignante associée ou enseignant associé en action à divers moments;
- s'informe des thèmes à aborder, des compétences à développer et de la progression des élèves;
- explore le matériel pédagogique et didactique.

L'enseignante associée ou enseignant associé

- facilite l'intégration du stagiaire dans le milieu (présentation au groupe, espace de travail, etc.);
- précise la politique de communication aux parents de l'école et valide le contenu du formulaire à cet effet;
- clarifie et modélise les règles de fonctionnement, les routines et les procédures;
- précise ses attentes quant au stage à venir et s'informe quant aux attentes du stagiaire;
- partage avec la ou le stagiaire de l'information liée aux caractéristiques et aux besoins des élèves;
- informe la ou le stagiaire des contenus à aborder, du matériel utilisé, des échéanciers, etc.;
- rend explicites ses pratiques de planification, ses choix et ses activités de même que ses évaluations.



APPRÉCIATION MI-STAGE

Stagiaire : _____

À l'aide du Guide d'évaluation (compétences), résumer ici les défis et les forces ainsi que les moyens et les stratégies mentionnées lors de l'évaluation formative.

Défis	Forces
Moyens - stratégies	

Signatures :

Date : _____

Enseignante associée ou enseignant associé

Stagiaire

Cette fiche, disponible sur StudiUM, doit être remise par la ou le stagiaire à l'enseignante associée ou enseignant associé.



OUTIL D'OBSERVATION ET DE RÉTROACTION

L'observation des prestations d'enseignement de la ou du stagiaire ainsi que la rétroaction lui permettent de développer la compétence 11 par l'analyse et l'explicitation de sa pratique. En ce sens, la ou le stagiaire devra, entre autres :

11.1 Adopter une posture réflexive vis-à-vis de son enseignement de manière à inscrire sa pratique dans une perspective d'amélioration continue.

11.2 Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour développer et actualiser ses compétences professionnelles à l'aide des ressources appropriées.

11.5 Analyser les enjeux éducatifs et les dilemmes professionnels vécus pour enrichir sa pratique et affermir sa posture d'enseignante ou d'enseignant.

Il appartient à la ou au stagiaire de demander des rétroactions au regard de ses prestations d'enseignement. L'outil suivant permet de suivre l'évolution du développement des compétences.

Canevas pour l'observation en classe par l'enseignante associée ou enseignant associé

Date : _____	Période : _____
Matière : _____	Durée : _____ minutes

Observation (notes prises pendant le déroulement de l'activité)

--

Rencontre post observation

Points forts mentionnés par la ou le stagiaire : <ul style="list-style-type: none"> • • Points forts mentionnés par l'enseignante associée ou enseignant associé : <ul style="list-style-type: none"> • • 	Points à améliorer mentionnés par la ou le stagiaire : <ul style="list-style-type: none"> • • Points à améliorer mentionnés par l'enseignante associée ou enseignant associé : <ul style="list-style-type: none"> • •
---	---

Recommandation

Pistes de développement : <ul style="list-style-type: none"> •

Signatures :

Enseignante associée ou enseignant associé : _____

Stagiaire : _____

Date :

Un canevas est disponible sur StudiUM et sera fourni par votre stagiaire. Nous vous invitons à l'utiliser.

AGIR DE FAÇON ÉTHIQUE ET RESPONSABLE

Du statut d'étudiant à celui d'enseignant, vers l'adoption d'une posture professionnelle

Préambule

Passer du statut d'étudiant à celui de futur enseignant peut être un défi pour certains puisque ce changement de posture sera plus ou moins engageant selon l'expérience de chacun.

Tel que reconnu par la Cour Suprême du Canada,² un stagiaire en enseignement, comme tout enseignant, doit être un modèle pour les élèves en tout temps. Ce rôle lié à votre statut de stagiaire peut vous demander de reconsidérer vos façons de faire et peut-être même de modifier quelques habitudes.

Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions est déjà défini dans le référentiel des compétences à développer du Ministère de l'Éducation du Québec (2001)³. Ce document vise à soutenir votre réflexion et celle des différents intervenants en formation à l'enseignement sur un aspect de cette compétence.

Agir de manière appropriée en fonction du contexte

Par vos gestes, vos paroles, vos attitudes, vous reflétez les valeurs de votre future profession et de la société dans laquelle vous évoluez. Comme lors de vos échanges avec les intervenants universitaires, vous devez donc agir de manière appropriée et responsable à l'égard des élèves, des enseignants, des parents, de la direction et des différents intervenants du milieu scolaire, et ce, dans le respect des principes fondamentaux de la profession enseignante.

- Assurez-vous de connaître et de respecter les politiques et les règlements de votre programme et de votre milieu de stage (ex.: code de vie, politiques quant au harcèlement psychologique ou sexuel, tabac, alcool, drogues, etc.).
- Assurez-vous du consentement des enseignants avant d'utiliser ou de conserver leur matériel.⁴
- Respectez le projet éducatif de votre milieu de stage.
- Demeurez ouvert à la vision d'enseignement et aux compétences de votre enseignant associé et des différents intervenants (enseignants, direction et personnel non enseignant).
- Abstenez-vous de propos diffamatoires, médisances ou ouï-dire oraux ou écrits.
- Faites preuve d'ouverture, de respect et de courtoisie dans vos relations avec les élèves, les enseignants, les parents, la direction et les différents intervenants du milieu scolaire.
- Respectez une distance professionnelle (physique, affective et morale) envers tous.
- Respectez la confidentialité de toute information verbale ou écrite.

² Affaire Ross 1996 : Ross C. Conseil scolaire du district 15 du Nouveau-Brunswick, [1996] 1.R.C.S. 825 * R.C. Audet, [1996] 2 R.C.S. 171

³ Voir la compétence 12 «Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions» dans le référentiel de compétences [La formation à l'enseignement : les orientations et les compétences professionnelles](#) (MEQ, 2001).

⁴ <https://apsds.org/wp-content/uploads/Foire-aux-questions-sur-le-droit-dauteur.pdf>
<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-42/page-4.html#h-100320> (articles 13 et 14)

Médias sociaux et outils électroniques: des traces indélébiles⁵

Sachez que vous ne pouvez pas exercer de contrôle sur l'information que vous publiez sur les réseaux sociaux. Il est donc important d'avoir une identité numérique qui reflète votre posture professionnelle.

- L'utilisation de tout outil de communication, durant la classe ou dans les réunions, doit se limiter à des fins professionnelles.
- Assurez-vous de respecter la politique concernant l'enregistrement et la diffusion d'images et de son.
- N'acceptez pas (et ne sollicitez pas) de demandes « d'amitié » des élèves ou des parents sur les réseaux sociaux.
- Soyez un modèle en adoptant un comportement numérique exemplaire.⁶

Conclusion

Ce document ne reflète qu'une partie de l'ensemble des comportements à privilégier dans un cadre professionnel. Vous devez utiliser votre jugement pour identifier les valeurs en jeu dans vos gestes professionnels et adopter une conduite éthique et responsable. Les lectures suggérées vous apporteront une meilleure compréhension des enjeux liés à l'éthique professionnelle.⁷

Révisé juin 2019

⁵ <https://edu.ge.ch/sem/usages/outils/reseaux-sociaux-13-conseils-pour-les-enseignant-e-s-1061>

⁶ http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/ministere/Cadre-referenc-competece-num.pdf
(dimension 1)

⁷ St-Vincent, L.-A. (Éd.). (2015). *Le développement de l'agir éthique chez les professionnels en éducation*. Québec : Presses de l'Université du Québec.